

Séance du 18 avril 2016

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 07
Qui ont pris part à la délibération : 08
Date de convocation : 11/04/2016
Date d'affichage : 11/04/2016

L'an deux mille seize et le dix-neuf du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

Présents : DUCAMIN Mathias, BORDIER Olivier, VIZOSO Karine, LAFFARGUE Jean Louis, LAVIE Gilbert, MOREAU Mathieu, PUCHEU Mireille

Absents excusés : M. MARTIN Jérôme, Mmes BROUARD-COSSET Virginie, FONTAGNERES Emily, HIPPOLYTE Josiane

Procuration : MARTIN Jérôme à DUCAMIN Mathias

Secrétaire de séance : VIZOSO Karine

Point sur l'école et la rentrée 2016/2017

L'académie a accepté les dérogations pour l'inscription des moyennes sections pour la rentrée.

En septembre 2016, 4 départs compensés par 4 arrivées.

Le Maire propose d'accepter les élèves de petite section, cela fait trois en plus.

Le Maire et l'enseignant prendront rendez-vous avec l'IEN.

Le Conseil est d'accord sur le principe pour l'accueil des petites sections, mais il ne faut pas oublier de décrire précisément la situation aux parents des élèves concernés.

Cela monterait l'effectif pour la rentrée prochaine à 24 élèves.

Point sur les logements communaux

- Fuite d'eau appartement du bas (Mme Pollet) : la canalisation a été refaite le long du grillage
- Chauffage et électricité à revoir dans l'appartement du haut (Mme Ranquine a quitté le logement); proposition de se renseigner à l'OPAH pour subventionner les travaux. Le chauffage est prioritaire. Puis il sera remis à la location.

Point sur le site de la déchèterie

Pour la création de l'aire de jeux, la CCLLO prend tout en charge (jeux, tables, poubelles...)

L'entretien des jeux serait à la charge de la commune.

Se renseigner sur l'assurance.

2016-14 Syndicat Gave et Baïse : modifications statutaires du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Comté Syndical du 7 avril 2016 du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse approuvant la modification de ses statuts en vue de l'adhésion de 9 communes limitrophes du Syndicat : BUGNEIN, CASTETBON, GAN, JURANÇON, LASSEUBE, LEDEUIX, OGENNE-CAMPTORT, PRECHACQ-NAVARREX et SAUCEDE.

En effet, en plus de ses 32 communes membres, le Syndicat dessert en eau potable des écarts de ces 9 communes. Or, ces 9 communes ne sont pas juridiquement membres du SIEA Gave et Baïse, alors même que le mode de gestion et les tarifs du Syndicat s'appliquent aux abonnés desservis sur ces écarts. Afin de régulariser la situation de ces communes et en application de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a donc décidé, en accord avec les 9 communes concernées, de modifier ses statuts en vue de l'adhésion de ces communes au Syndicat.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance des nouveaux statuts du Syndicat et à les adopter.

Oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts ci-annexés du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de modifier les statuts du Syndicat dans ce sens.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à Monsieur le Président du SIEA Gave et Baïse.

Informations diverses :

- ✓ Obligation de faire un contrôle électrique annuel des locaux communaux accueillant du public : prévoir cette année l'école, la cantine, la salle communale, la station et l'église. Se renseigner pour devis.
- ✓ Réunion publique pour le chemin Manaut le 29 avril 2016
Une personne de la CCLO travaillant à la voirie sera présente lors de la réunion pour répondre aux questions. Une habitante du village est venue à la mairie et se positionne contre cet aménagement.
- ✓ Recensement des volailles : pour éviter la pandémie de grippe aviaire, il est demandé de confiner les volailles sur 4 côtés et au-dessus. Les fientes sont à conserver par les propriétaires durant deux mois, pas d'épandage. Les contrevenants s'exposent à 700€ d'amende et poursuites. Il faut faire un maximum de communication.

N° 2016-05 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 budget assainissement

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de Mr LAVIE Gilbert, premier Adjoint, vote le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2015 et arrête les comptes comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévus :	12 779,00
	Réalisé :	55,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	12 779,00
	Réalisé :	12 778,38
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	37 648,00
	Réalisé :	10 086,23
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	37 648,00
	Réalisé :	39 210,03
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	12 723,38
Fonctionnement :	29 123,80
Résultat global :	41 847,18

N° 2016-06 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 budget assainissement

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de Mr DUCAMIN Mathias, Maire, examine le compte de gestion qui a été présenté par Mr le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le compte de gestion 2015 du budget assainissement de la commune de Cardesse, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° 2016-07 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 budget assainissement
--

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M. DUCAMIN Mathias, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 18 avril 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	1 469,19
- un excédent reporté de :	30 592,99
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	29 123,80
- un excédent d'investissement de :	12 723,38
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	12 723,38

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	29 123,80
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	29 123,80
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	12 723,38

N° 2016-08 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 budget assainissement
--

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Mathias DUCAMIN, Maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses :	12 723,00
Recettes :	12 723,00

Fonctionnement

Dépenses :	35 330,00
Recettes :	35 330,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	12 723,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	12 723,00	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	35 330,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	35 330,00	(dont 0,00 de RAR)

N° 2016-09 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LAVIE Gilbert, premier adjoint, après en avoir délibéré, vote le compte administratif 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	prévus :	87 786
	Réalisé :	23 197
Recettes	prévus :	87 786
	Réalisé :	25 851.17

Fonctionnement

Dépenses	prévus :	250 117
	Réalisé :	116 232.10
Recettes	prévus :	250 117
	Réalisé :	164 372.62

N° 2016-10 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 commune

L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de Mr DUCAMIN Mathias, Maire, examine le compte de gestion qui a été présenté par Mr le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le compte de gestion 2015 de la commune de Cardesse, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° 2016-11 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 commune

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. DUCAMIN Mathias, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 18 avril 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 134 894.96
- Un excédent reporté de : 112 991.56

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

- Un déficit d'investissement de : 21 903.40
- Un déficit des restes à réaliser de : 0.00

- Soit un besoin de financement de : 21 903.40

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	112991.56
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	21 903.40
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	112 991.56

N° 2016-12 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016 commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux d'imposition pour l'année 2016.

Selon le tableau ci-après :

TAXES	TAUX 2015	TAUX 2016	BASES 2016	PRODUITS 2015
Taxe d'habitation	11.04 %	11.04 %	310 600	34 290
Foncier bâti	6.87 %	6.87 %	184 200	12 655
Foncier non bâti	54.30 %	54.30 %	16 800	9 122
TOTAL				56 067

N° 2016-13 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 commune

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Mathias DUCAMIN, Maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses : **76 138,00**

Recettes : **76 138,00**

Fonctionnement

Dépenses : **263 020,00**

Recettes : **263 020,00**

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	76 138,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	76 138,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	263 020,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	263 020,00	(dont 0,00 de RAR)

N° 2016-15 : admissions de non-valeur

Mr le trésorier nous a signalé qu'il faut prendre une délibération pour régulariser les sommes non reçues en 2012 et en 2013.

D'abord, faire une annulation de titres pour trois loyers de la locataire du logement vieux Presbytère (1^{er} étage). Elle était partie fin septembre et n'a donc pas à payer les mois d'octobre, novembre et décembre 2013). Le montant total est de 1380€.

Ensuite, réaliser une admission en non-valeur correspondant à la caution qui n'a jamais été déposée par cette même locataire (pour un montant de 460 euro) et à un impayé de loyers cumulé de 2012 et 2013 s'élevant à 16.05 euro.

Enfin, sur le budget assainissement, une admission en non-valeur pour un administré non solvable, pour un montant de 785.13 euros.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

ACCEPTE les régularisations proposées par le trésorier

AUTORISE Mr le maire à faire ces opérations budgétaires

La séance est levée à 21h15.